



L'UNSA prête à négocier la prévoyance des agents publics

L'UNSA Fonction publique signe l'accord de méthode permettant d'ouvrir une négociation sur la prévoyance dans la fonction publique de l'Etat. Cette négociation est attendue par les agents.

Elle s'inscrit dans le prolongement de l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en santé dans le but de couvrir les situations d'invalidité, d'inaptitude, incapacités, de décès, de longue maladie.

L'UNSA Fonction Publique rappelle qu'actuellement, seulement une partie des agents publics de l'Etat sont couverts par une mutuelle offrant à la fois un contrat de PSC en santé et en prévoyance.

La négociation devrait permettre d'apporter des réponses statutaires et contractuelles dans ce domaine afin de protéger les agents contre les aléas de la vie. L'UNSA agira notamment pour améliorer les conditions financières de prise en compte des congés de maladie et de l'invalidité, la couverture pour les ayants droit et la perte de revenus consécutive au décès de l'agent.

Pour l'UNSA Fonction Publique, l'obtention d'une meilleure protection des agents de l'Etat en santé et prévoyance doit également s'étendre aux agents des versants territorial et hospitalier de la fonction publique. Elle y veillera.

Bagnolet le 4 avril 2022

Luc Farré
Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

Contact presse : Angiocom - Alfonso Lopez Herrera 07 50 88 65 22 - alfonsolopezh@angiocom.fr